

Francia – Forschungen zur westeuropäischen

Geschichte Bd. 36

2009

Rolf Reichardt, La Liberté politique entre absolutisme et

révolution: métamorphoses et cheminements en France

de 1600 à 1848

DOI: 10.11588/fr.2009.0.44970

---

#### Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

ROLF REICHARDT

## LA LIBERTÉ POLITIQUE ENTRE ABSOLUTISME ET RÉVOLUTION

Métamorphoses et cheminements en France de 1600 à 1848\*

Qui veut retrouver l'imaginaire de la Liberté dans l'ancienne France, est réduit à en saisir la figure classique dans les traités d'emblèmes. N'en citons que l'édition française de l'«Iconologie» de Cesare Ripa, réimprimée en 1644 [fig. 1]:

*Sa figure est celle d'une Femme vestuë de blanc, ayant un Sceptre en la main droite, un Bonnet en la gauche, & un Chat près d'elle.*

*Le Sceptre signifie l'Empire de la Liberté, qui ne le tient que de soy-mesme, estant comme elle est, une absolue possession d'esprit, de corps, & des commoditez temporelles, qui nous incitent au bien par divers moyens [...]*

*Elle est peinte avec un Bonnet en main, d'autant que par une ancienne coutume, les Romains le faisoient porter à celui de leurs Esclaves qu'ils vouloient affranchir, & le remettre en liberté [...]*

*L'on met un Chat à ses pieds, pource qu'il n'y a point d'animal qui aime tant la liberté que celui-là, qui ne peut souffrir en aucune sorte d'estre enfermé [...]*<sup>1</sup>.

À part le *pileus* ou le bonnet phrygien qui renvoie tout de même à un acte de droit civil, cette définition n'a rien de politique. Bien au contraire, la «Liberté» n'y concerne que l'état corporel, intellectuel et moral de l'individu. Dans l'iconographie, ce concept individualiste survit jusqu'à la fin de l'Ancien Régime où les graveurs reconnus comme Charles Gravelot, mort en 1773, et Charles-Nicolas Cochin préparent leur «Iconologie», dernier manuel d'emblème français. Pour l'entrée «Liberté», ils prévoient une figure assez semblable à celle de Cesare Ripa [fig. 2]. Ils en accentuent même la connotation individualiste en ajoutant des livres, une palette, une lyre, un compas et un bouclier pour rappeler que la Liberté est aussi la mère des arts, des sciences et de la guerre<sup>2</sup>. Or leur livre est toujours sous presse lorsque survient la Révolution et que Cochin père disparaît. C'est l'occasion pour Cochin fils d'appliquer en dernière minute quelques retouches d'actualité à l'ouvrage. En ce qui concerne l'article «Liberté», il est vrai que l'auteur reprend d'abord le commentaire classique:

*[C'est une] jeune femme, vêtue de blanc, tenant d'une main un sceptre et de l'autre un bonnet, le sceptre exprime l'empire que par elle l'homme a sur lui-même. Quant au bonnet qu'on lui voit dans l'autre main, c'était le signe de l'affranchissement chez les Romains [...]. Le chat, ennemi de la contrainte, achève de caractériser la Liberté, c'était l'emblème de la déesse<sup>3</sup>.*

\* Je tiens à remercier Philippe de Carbonnières pour sa lecture critique d'une première version de cet essai et pour ses remarques suggestives.

1 Cesare RIPA, *Iconologie ou Explication nouvelle de plusieurs images, emblèmes et autres figures...*, moralisées par Jean Baudoin, I<sup>re</sup> partie, Paris 1644, p. 100.

2 Annie DUPRAT, *Images et Histoire. Outils et méthodes d'analyse des documents iconographiques*, Paris 2007, p. 190.

3 Charles-Nicolas COCHIN et Charles GRAVELOT, *Iconologie par figures ou Traité complet des*

Mais il y ajoute un nouveau complément intitulé *Liberté acquise par la valeur*: «c'est une femme tenant une pique surmontée d'un bonnet et foulant aux pieds un joug: tel est l'emblème que les anciens ont donné à la Liberté acquise par la valeur.» Tout en se référant, peut-être par camouflage, à l'Antiquité, l'auteur investit donc la Liberté d'une signification fondamentalement politique. Renversement sémantique confirmé par la nouvelle version de l'illustration correspondante [fig. 3]: Tandis qu'à l'arrière-plan l'allégorie de la Licence insiste sur le respect de l'ordre, le bonnet phrygien porté sur une pique, le joug brisé foulé aux pieds et l'esclave attendant sa liberté au premier plan sont autant de signes «révolutionnaires» qui donnent à la nouvelle liberté ses «lettres de noblesse» (Maurice Agulhon). Si prudents et hésitants que ces changements puissent paraître à première vue, dans un genre aussi traditionnel que les manuels d'emblème leur apparition est le symptôme d'une profonde revalorisation sémantique dont il convient de scruter les cheminements de plus près.

## I. Libertés corporatives contre liberté paternaliste

1. Dans l'ancien royaume catholique du XVI<sup>e</sup> siècle, «libertés» au pluriel continue à fonctionner comme mot clé dans l'idéal d'une monarchie tempérée par les anciens privilèges locaux et régionaux. Voici comment Claude de Seyssel, maître des requêtes et archevêque, conçoit en 1557 le rôle du roi: «Il doit entretenir un chacun en ses libertés, ses privilèges et louables coutumes»<sup>4</sup>.

Ce sont en effet ces anciennes libertés corporatives garanties par un roi paternel que vont invoquer paysans et citadins de l'ancienne France se soulevant aux efforts centralisateurs de l'État absolutiste. Des communes de la Guyenne en 1548 aux Tard-Avisés de Quercy en 1707 en passant par les Nu-pieds de Normandie, le mot de «liberté (publique)» revient constamment dans les manifestes des révoltés et dans les requêtes de leur porte-paroles, les syndics. Il sert à réclamer le «repos» de la province, le maintien de la bonne coutume et du patrimoine provincial, c'est-à-dire surtout des impôts modérés<sup>5</sup>. Ainsi les Croquants du Périgord s'élèvent-ils en 1637 *pour la conservation de leur liberté, et pour se redimer des manifestes oppressions dont ils sont tous les jours travailléz et affligéz*<sup>6</sup>, et les Bonnets rouges de Bretagne s'arment en 1675 pour défendre *la liberté armorique*<sup>7</sup>. Dans ces combats les commandants des «rebelle», tel celui des Nu-pieds en 1639, font figure de héros libérateurs:

*Jean Nudz-piedz est notre suppost  
Il vengera notre querelle  
Vous affranchissant des impotz.  
[...]  
C'est luy que Dieu a envoyé  
Pour mettre en la Normandie  
Une parfaicte liberté*<sup>8</sup>.

allégories, emblèmes etc., ouvrage utile aux artistes, aux amateurs et peuvent servir à l'éducation des jeunes Personnes, t. III, Paris 1791, p. 31.

4 Claude DE SEYSSSEL, *La Grand' Monarchie de France*, s.l. 1547; cité d'après Hubert METHIVIER, *L' Ancien Régime*, Paris 1974, p. 39.

5 Yves-Marie BERCÉ, *Histoire des Croquants. Étude des soulèvements populaires au XVII<sup>e</sup> siècle dans le sud-est de la France*, t. II, Genève 1974, p. 661 et 687-688.

6 *Avis des assemblées des communes d'habitants pour faire connaître le règlement de leurs assemblées et l'élection de leur général La Motte la Forêt (1637)*, publié par BERCÉ, *Croquants* (voir n. 5), p. 751.

7 Voir le soi-disant «Code paysan» de juillet 1675, dans: E.S.B., Artur DE LA BORDERIE, Boris PORCHNEV, *Les Bonnets rouges*, Paris 1975, p. 92.

8 *À la Normandie* (1639), vers cités d'après la documentation d'Yves-Marie BERCÉ, *Croquants et Nu-pieds. Les soulèvements paysans en France du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris 1974, p. 65

Au niveau de l'aristocratie, les Frondeurs reprennent cette logomachie paysanne en reprochant au centralisme absolutiste de Mazarin d'avoir quitté le *Chemin de la Liberté*<sup>9</sup> et en chantant en 1648 la victoire du Parlement de Paris – un peu prématuré, il est vrai :

*Nous jouissons par sa bonté  
de cette ancienne liberté.  
Plus d'impost on ne souffrira  
Alleluja*<sup>10</sup>.

Quant aux protestants, ils ne s'écartent de la Fronde nobiliaire que sous la condition que leurs libertés religieuses, confirmées par l'Édit de Nantes, continuent d'être respectées: *Tandis que nos Rois nous laissent la liberté et seurté de notre Religion, dit Philippe de Mornay, nous ne pouvons avoir ny cause ny pretexte de lever les armes*<sup>11</sup>.

2. Or sur la scène politique du Grand Siècle, ce concept corporatif de la liberté est nettement en retraite. C'est que l'expérience anarchique des Guerres de religion a mis en doute la liberté conçue comme privilège inviolable, voire comme participation politique des États au gouvernement monarchique. Jean Bodin l'avait déjà constaté au moment même de la Saint-Barthélemy: *Il ne faut pas oublier que le but de l'Etat n'est pas la liberté, mais la vie réglée*<sup>12</sup>, c'est-à-dire la sauvegarde de la sécurité et la jouissance des propriétés. Les conseillers d'une royauté s'élevant au-dessus des affrontements des grands propagent donc le credo que la vraie liberté consiste dans une vie sans crainte sous le régime des lois et d'un roi protecteur: *car c'est cela qui nous fait naître libre, selon la loy, que d'estre sans crainte des grands et en une entière disposition du nostre, comme dans l'obéissance des Rois cela arrive*<sup>13</sup>.

D'abord plutôt conséquence pratique d'une situation spécifique, cette restriction de la liberté est érigée en principe d'«anthropologie politique» au fur et à mesure que, au temps de Richelieu, les théoriciens de la raison d'État vont affirmer que l'homme est incapable de jouir de la liberté sans l'aide d'une autorité supérieure *car autant que l'homme ayme sa liberté, et toutefois en abuse; autant hait-il la servitude et contrainte, en laquelle neantmoins il se comporte mieux qu'en la iouyssance de sa franchise*<sup>14</sup>.

Ce qui vaut dans la doctrine absolutiste pour l'homme en général est encore plus vrai pour les petites gens. Qu'ils vivent sous un tyran ou sous le gouvernement du «roi très-chrétien», toujours sont-ils exposés à la merci du monarque. »Le Politique très-Chrestien...«, traité publié par Fernand de Villaréal en 1647, le dit sans ambages:

*Le Peuple cherche la franchise, comme la chose du monde qu'il estime d'avantage, neantmoins il ne la trouve iamais, et c'est en vain qu'il y aspire. Si le prince est bon, elle consiste à lui obéir, s'il est meschant, à le souffrir sans murmurer. Si les peuples le privent du Royaume ou de la vie, ils ne possèdent pas pour cela la liberté, pource qu'estant*

9 Voir la «Mazarinade» intitulée: Le Guide au Chemin de la Liberté faisant voir 1. que les François sont traitez en Esclaves; 2. qu'ils ont droit de tout faire pour sortir de l'Esclavage, Paris 1652.

10 Le Salut des partisans (1648), à chanter sur l'air »O Filii«, cité d'après Pierre BARBIER & France VERNILLAT, Histoire de France par les chansons, t. 2, Paris 1959, p. 19.

11 Philippe DE MORNAY, Mémoires, t. III, s.l. 1652, p. 901.

12 Jean BODIN, Methodus ad facilem historiarum cognitionem, 2<sup>e</sup> 1572, p. 271.

13 ANON., De l'autorité royale, s.l. 1615; cité d'après Rudolf VON ALBERTINI, Das politische Denken zur Zeit Richelieus, Marburg 1951. p. 52.

14 Philippe DE BETHUNE, Le Conseiller d'Etat ou Recueil des plus générales considérations servant au maniment des affaires publiques, Paris 1633; cité d'après ALBERTINI, Das politische Denken (voir n. 13), p. 204.

*impossible qu'ils se puissent gouverner eux mesmes, ils en cherchent un autre qui les gouverne*<sup>15</sup>.

Liberté paternaliste qui semble dominer sous Louis XIV. En parfaite coïncidence avec le gouvernement personnel du roi-soleil, le jésuite Pierre LeMoyné présente l'absolutisme monarchique comme l'égide protégeant les sujets d'une liberté anarchique par nature: *Je laisse à penser [...], si c'estoit perdre quelque chose, que de se défaire d'une liberté vague et sauvage, et d'une vie errante et tumulturaire, sans reglement et sans police, sans protection et sans defense*<sup>16</sup>. Et Bossuet de confirmer dans l'«Instruction à Louis XIV» (1675) que *la liberté en repos* est le bien supérieur auquel les hommes aspirent et que seul un roi juste leur peut procurer.<sup>17</sup> Autrement dit: *Ce n'est pas perdre la liberté que de lui imposer des lois, de lui donner des bornes deçà et delà pour empêcher qu'elle ne s'égaré [...]*<sup>18</sup>.

3. Cependant ce concept royaliste de la liberté ne règne pas aussi souverainement qu'il paraît à entendre l'unisson puissant des propagateurs de la raison d'État. Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, dans une crise générale aggravée sinon déclenchée par la révocation de l'édit de Nantes en octobre 1685, commence à s'articuler une opposition clandestine qui soumet l'absolutisme monarchique à la critique au nom de la liberté corporative perdue. Opposition élitiste, il est vrai, mais néanmoins symptomatique de la vigueur d'une tradition en apparence refoulée. N'en prenons pour exemple que les énonciations les plus avancées provenant surtout du refuge huguenot.

Émigré à Rotterdam, le protestant français Pierre Jurieu lance toute une série de pamphlets visant à encourager les sujets du Roi-Soleil à continuer leur résistance à l'absolutisme. *J'ai été bien aise d'apprendre*, écrit-il par exemple, *que la liberté n'est pas encore tout à fait éteinte et que l'idolâtrie pour le Roy portée au comble n'est pas encore tout à fait établie dans tous les cœurs*. Et le pasteur d'ajouter la remarque prophétique que *ce petit germe de liberté [...] pourra quelque jour produire de bons effets pour rompre le joug qu'on a posé sur nos épaules*<sup>19</sup>. En 1689, Jurieu va jusqu'à faire appel aux pouvoirs européens de soutenir le combat pour la liberté que mènent les parlements et les jansénistes français par une invasion militaire: *Les Princes entreront en France sous le titre et avec la conduite de libérateurs, [...] en levant l'enseigne de la liberté, en promettant remise de taille aux Peuples, la restitution de leurs privilèges à la Noblesse et aux Parlements, le rétablissement des états libres*<sup>20</sup>.

Plus explicitement une suite de pamphlets anonymes publiés de septembre 1689 à septembre 1690 sous le titre «Les soupirs de la France esclave, qui aspire après la Liberté», énumère les libertés ôtées au peuple par *la Puissance Despotique & Arbitraire du Gouvernement de France* depuis Richelieu<sup>21</sup>: Église, parlements et noblesse dépouillés de leurs privilèges, abus de la religion pour justifier le despotisme royal, les peuples abattus par des impôts excessifs et des

15 Fernand DE VILLARÉAL, *Le Politique Tres-Chrestien ou discours politiques sur les actions principales de la vie de feu M. l'Emmentissime Duc de Richelieu*, Paris 1647, p. 75–76.

16 Pierre LEMOYNÉ, *De l'art de regner*, Paris 1665; cité d'après Gerd VAN DEN HEUVEL, Liberté, dans: Rolf REICHARDT, Hans-Jürgen LÜSEBRINK (éd.), *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich 1680–1820*, fasc. 16/18, Munich 1996, p. 85–122, ici p. 88

17 Jean-Bénigne BOSSUET, *Instruction à Louis XIV*, 1675; cité d'après Henri SÉE, *Les idées politiques en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1923, p. 165.

18 Jean-Bénigne BOSSUET, *Second Sermon pour la fête de la purification de la Sainte Vierge* (2 février 1666), dans: ID., *Œuvres oratoires*, éd. Joseph LEBARQ, t. V, Paris 1892, p. 9.

19 Pierre JURIEU, *La Religion des Jésuites*, La Haye 1689, p. 4.

20 ID., *Les véritables intérêts des Princes de l'Europe dans les affaires présentes*, Cologne 1689; cité d'après Gerd VAN DEN HEUVEL, *Der Freiheitsbegriff der Französischen Revolution*, Göttingen 1988, p. 52.

21 ANON., *Les soupirs de la France esclave, qui aspire après la Liberté*, Amsterdam 1689, p. 37 et 205; l'ouvrage est parfois attribué à Michel Le Vassor.

Fig. 1: Jacques de Bic, *Liberté*. Gravure au burin, dans: Cesare RIPA, *Iconologie ou Explication nouvelle de plusieurs images, emblèmes et autres figures ...*, moralisées par Jean Baudoin,



Fig. 2: Charles-Nicolas Cochin et Charles Gravelot, *Liberté*. Gravure au burin, dans: *Almanach iconologique*, 1781. Collection particulière.





Fig. 3: Charles-Nicolas Cochin et Charles Gravelot, *Liberté*. Gravure au burin, dans: ID., *Icologie par figures ou Traité complet des allégories, emblèmes etc.*, ouvrage utile aux artistes, aux amateurs et peuvent servir à l'éducation des jeunes Personnes, t. III, Paris 1791, p. 31.



Fig. 4: *Ô Liberté!* Eau-forte anonyme, 31,2×23,0 cm, Lyon, Desombreges [1793]. Collection particulière.

Fig. 5: Jean-François Janinet d'après Jean-Guillaume Moitte, *Liberté*. Gravure à l'aquatinte, 37,1×26,4 cm, Paris, Villeneuve, 1792. Bibliothèque nationale de France, Département des estampes et de la photographie [dorénavant: BnF, Est.], Collection De Vinck [dorénavant: DV] 6050.



Fig. 6: Jacques-Louis Copia d'après Pierre-Paul Prud'hon, *La Liberté*. Eau-forte au pointillé, 21,3×13,9, Paris, Copia, 1793/94. BnF, Est. Collection Hennin, t. 139, fol. 57.





Fig. 7: *La Liberté a détruit le Despotisme*. Médaille uniface anonyme sous la direction de Pierre-François Palloy, fer, cerclage de cuivre avec belière, module 44 mm, [Paris, fin 1789]. Musée Carnavalet, Monnaies et Médailles, ND 606.



Fig. 8: *La Liberté triomphe et détruit les abus*. Eau-forte anonyme, 14,3×8,0 cm, dans: *Révolutions de France et de Brabant*, n° 51 du 14 novembre 1790, p. 533.



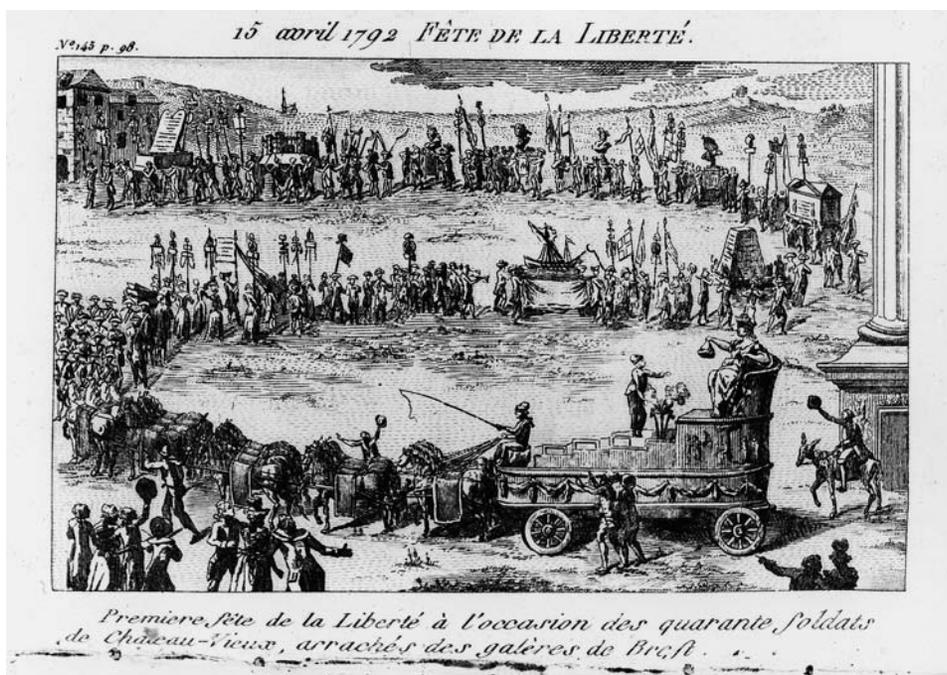


Fig. 10: 15 avril 1792 Fête de la Liberté. Eau-forte anonyme, 10,7×14,9 cm, dans: Révolutions de Paris, n° 145 (14-21 avril 1792), en face de p. 98.



Fig. 11: Ça n'ira pas – Ça ira. Eau-forte anonyme, diam. 9,0 cm, 1790. BnF, Est., DV 5006.

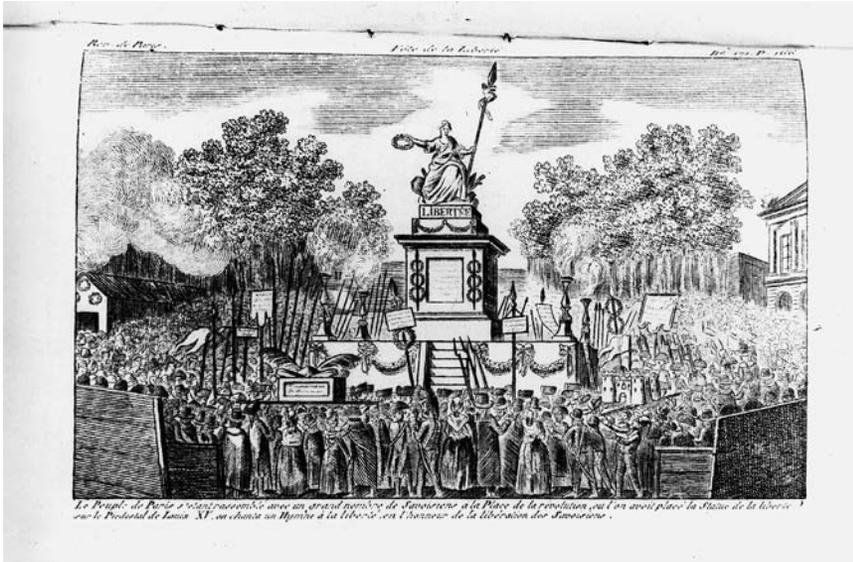


Fig. 12: Fête de la Liberté. Eau-forte anonyme, 11,2×15,2 cm, dans: Révolutions de Paris, n° 171 (13–20 oct. 1792), en face de p. 166.

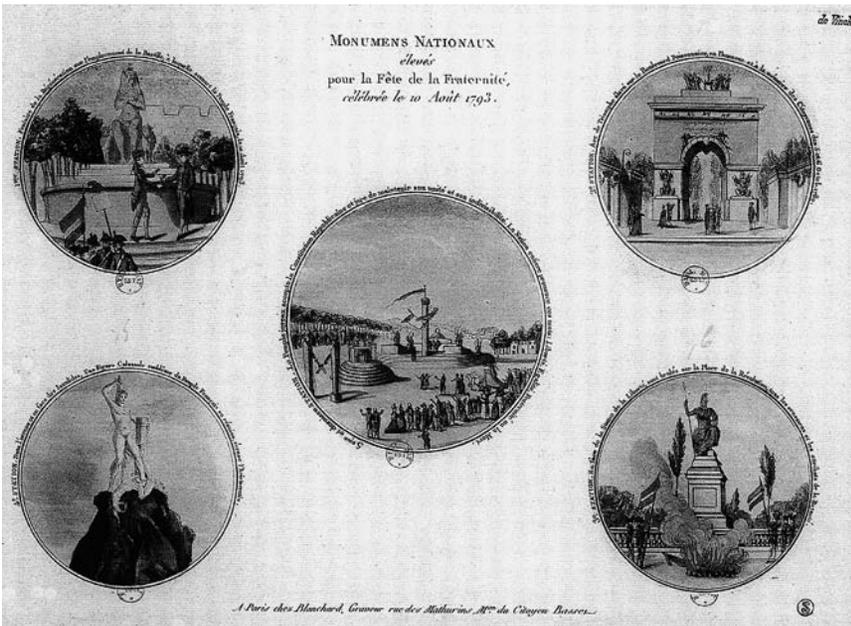


Fig. 13: Auguste Blanchard d'après Villeneuve, 3<sup>e</sup> Station. En face de la Statue de la Liberté, sont brûlés sur la Place de la Révolution tous les ornemens et les attributs de la Royauté. Détail de l'eau-forte coloriée anonyme: *Monuments Nationaux élevés pour la Fête de la Fraternité, célébrée le 10 Août 1793*, Paris 1793. BnF, Est., Hennin 11598.



Fig. 14: *La Liberté*. Eau-forte anonyme, dans: Jean-Baptiste CHEMIN-DUPONTES, *L'Ami des jeunes patriotes*, ou *Catéchisme républicain dédié aux jeunes Martyrs de la Liberté*, Paris [1793/94], en face de p. 34.



Fig. 15: *La liberté triomphante, ou les sans Cœurs terrassés.* Eau-forte anonyme, 1792. BnF, Est., Collection Histoire de France Qb1 M 103245.

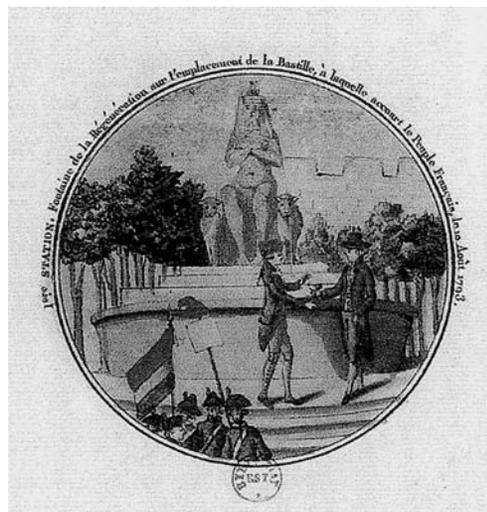


Fig. 16: Auguste Blanchard d'après Villeneuve, *1<sup>re</sup> Station.* Fontaine de la Régénération sur l'emplacement de la Bastille à laquelle accourt le peuple français, le 10 Août 1793. Détail de l'eau-forte colorisée anonyme: *Monuments Nationaux élevés pour la Fête de la Fraternité, célébrée le 10 Août 1793, Paris 1793.* BnF, Est., Collection Hennin 11598.

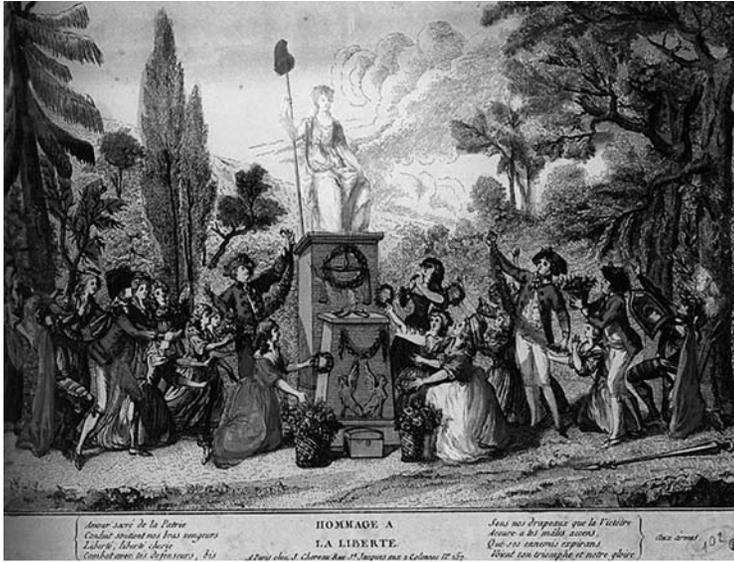


Fig. 17: Jacques-François Chereau, *Hommage à la Liberté*. Eau-forte coloriée, 35,6×25,7 cm, Paris [1791/1792], Collection particulière.

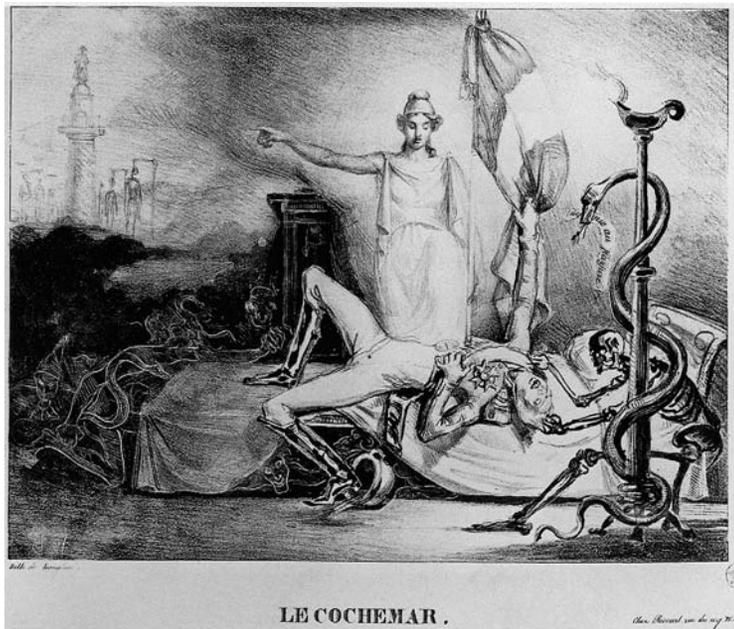


Fig. 18: Langlumé, *Le Cochemar*. Lithographie, 26,4×35,5 cm, Paris, Ricourt [1830]. Musée Carnavalet, Estampes, Histoire PC 048E.



Fig. 19: J.-J. Grandville (pseud. pour: Jean-Ignace-Isidore Gérard), *Le temps l'amène, patience, patience!* Lithographie, 21,9 x 40,2 cm, planche 372/373 de »La Caricature«, n° 177 du 27 mars 1834.



Fig. 20: J.-J. Grandville et Eugène-Hippolyte Forest, *Je séparerai livraie du bon grain* (Jésus ch.). Lithographie coloriée, 34,0×25,5 cm, planche 98 de «La Caricature», n° 49 du 6 octobre 1831.

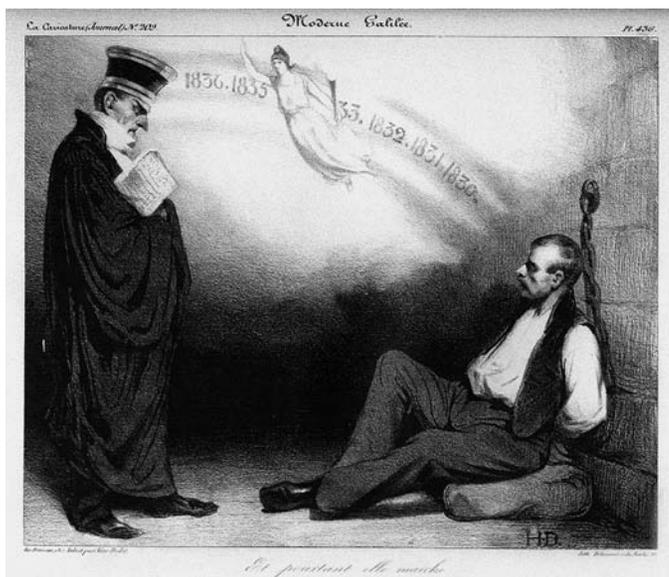


Fig. 21: Honoré Daumier, *Et pourtant, elle marche*. Lithographie, 22,3×27,5 cm, planche 436 de »La Caricature«, n° 209 du 6 novembre 1834.



Fig. 22: Joseph-Charles Traviès, *Il serait plus facile d'arrêter le soleil*. Lithographie, 27×47,2 cm, planche 341/342 de »La Caricature«, n° 163 du 20 décembre 1833.



Fig. 23: L. Deshayes d'après Auguste Regnier, *La Liberté*. Lithographie coloriée, 29,0×23,0 cm, Paris, Raisin frères, 1835. BnF, Est., DV 11366<sup>bis</sup>.

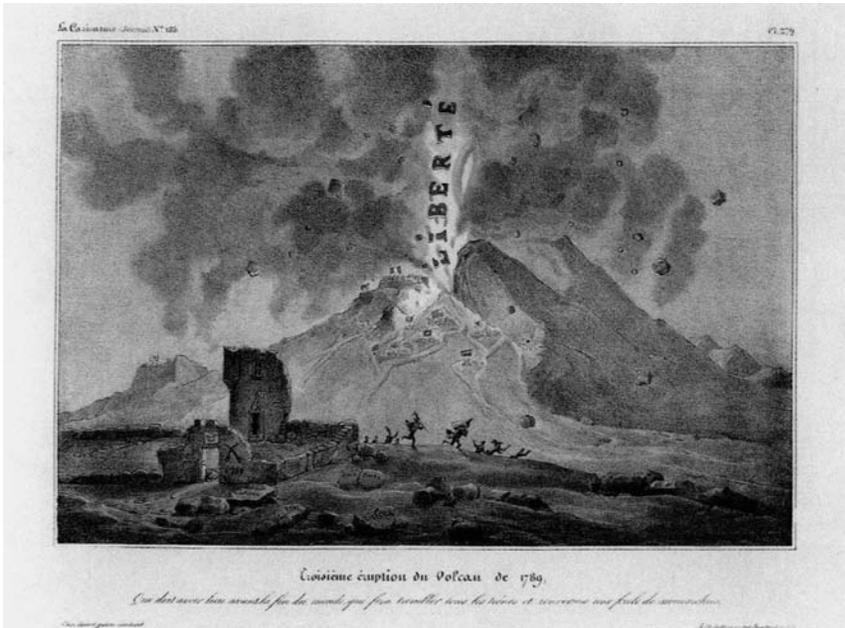


Fig. 24: Auguste Desperet, *Troisième éruption du Volcan de 1789*. Lithographie coloriée, 26,0×34,7 cm, planche 279 de »La Caricature«, n° 135 du 6 juin 1833.

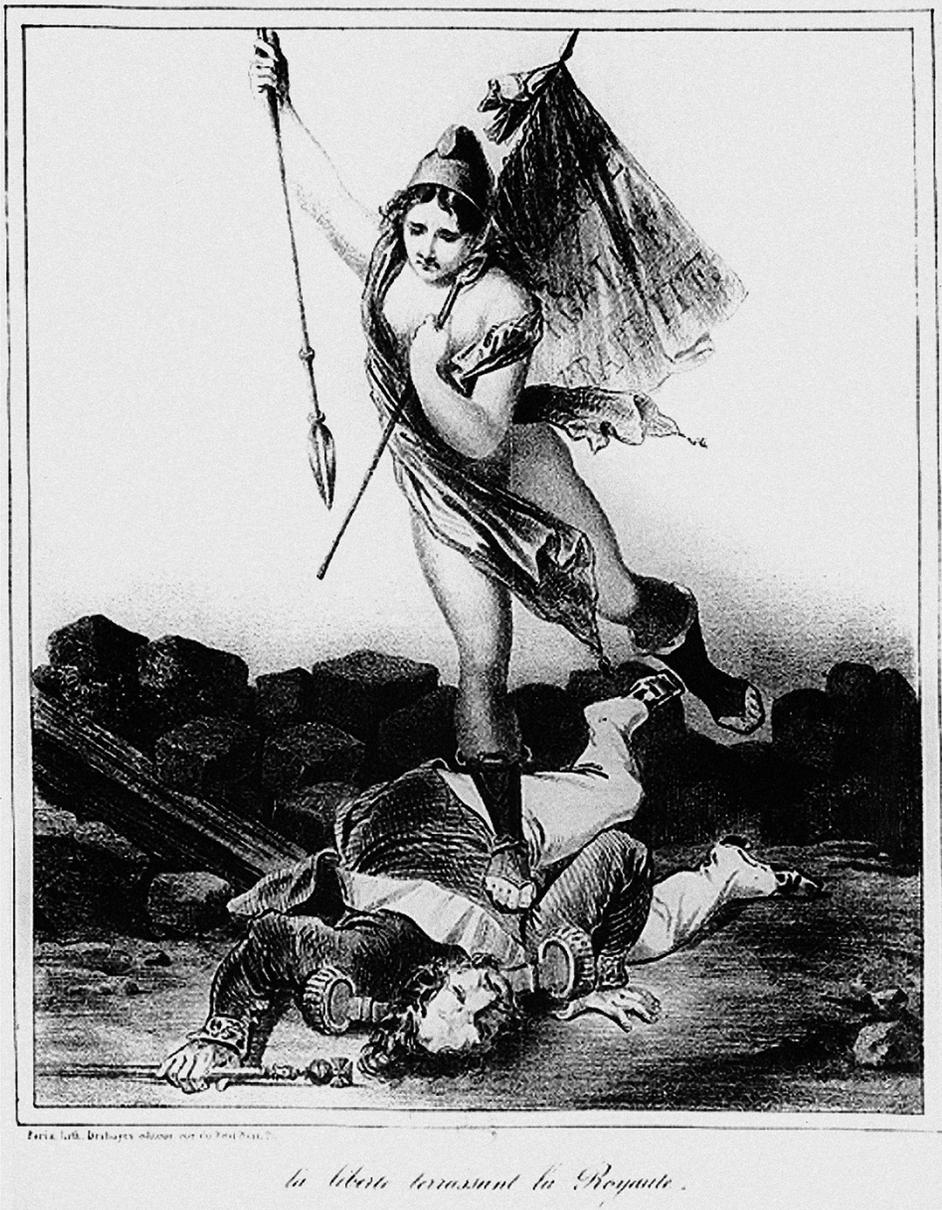


Fig. 25: L. Fortuné, *La liberté terrassant la Royauté*. Lithographie, 22,4×18,0 cm, Paris, Lith. Deshayes, déposée entre le 21 et le 25 avril 1849. BnF, Est., DV 13707.



Fig. 26: *Révolution de 1848* (détail). Lithographie anonyme, 47,6×68,1 cm, Paris, Binet [1848]. Collection particulière.



Fig. 27: A. Jorel, 1789 – 1830 – 1848. Lithographie, 21,0 x 18,3, Paris, Impr. Bertauts [1848]. BnF, Est., DV 13713.

emprunts forcés destinés au seul luxe de Versailles, toutes les charges dans l'État réservées aux créatures de la cour, les calvinistes ruinés, les prisons pleines de misérables innocents – autant de moyens *pour étouffer tout amour pour la liberté*<sup>22</sup>. Avant que celle-ci *s'efface insensiblement* et avant que la Nation épuisée éclate en guerres civiles, des réformes s'imposent. L'auteur anonyme, peut-être Jurieu lui-même, conclut donc *qu'il est une nécessité absolue de pourvoir au retour de nôtre ancienne liberté: parce qu'il n'est pas possible que l'Etat se conserve si le Gouvernement ne change au dedans*<sup>23</sup>. On trouve ce type d'opposition à l'absolutisme tout au long de l'œuvre de Saint-Simon et dans la pensée fénelonienne. Mais en y regardant bien, ce discours apparemment »libertaire« n'exprime surtout qu'une nostalgie de la féodalité, et est foncièrement réactionnaire<sup>24</sup>.

Ce »réveil des Français« véhicule-il une liberté pré-révolutionnaire? C'est précisément ce qu'un éditeur postérieur va penser en réimprimant les »Soupirs de la France esclave« en 1788 et en y ajoutant l'avertissement que la *plus grande partie des abus [y signalés] se sont tellement perpétués jusqu'à présent, qu'on est toujours tenté de croire que les Mémoires sont l'ouvrage d'un Auteur contemporain, qui a pris une date de cent ans, pour dépayser les curieux ou les malvoulans*<sup>25</sup>. Mais ce serait trop »moderniser« une critique qui, en dépit de sa véhémence, se propose de *ramener la Monarchie à sa forme ancienne*<sup>26</sup>, c'est-à-dire aux libertés particulières.

4. En fin de compte, cette remarque vaut aussi pour l'opposition parlementaire du XVIII<sup>e</sup> siècle. Reprenant de la force après la mort de Louis XIV, les cours souveraines, guidées par le Parlement de Paris, se donnent l'air de »pères de la patrie« gardiens des soi-disantes lois fondamentales du royaume, dernier rempart de la liberté face au »despotisme ministériel«. Leur influence atteint son apogée dans les années 1770, lorsqu'ils réussissent à bloquer la réforme judiciaire de Maupeou, qu'ils dénoncent comme coup d'État anti-patriotique<sup>27</sup>. Se masquant d'un verbalisme national de la »Liberté française«<sup>28</sup>, ils plaident en réalité pour la conservation des libertés corporatives, franchises particulières discréditées entre-temps, il est vrai, mais dont les parlementaires profitent personnellement. En témoigne leur refus de l'édit royal sur l'abolition des corvées. Le Parlement de Paris en refuse l'enregistrement sous prétexte que la réforme violerait la liberté coutumière nommée »la loi«: *Il n'y a, Sire, dans un Etat policé, de liberté réelle, il ne peut y en avoir d'autre que celle qui existe sous l'autorité de la loi*<sup>29</sup>.

Concept de liberté dont le caractère rétrograde se manifeste de façon encore plus éclatante à l'occasion d'une brochure sur »Les Inconvénients des droits féodaux«. L'auteur anonyme,

22 Voir *ibid.* les cinq premiers »Mémoires« et pour la citation la page 49.

23 *Ibid.*, p. 205 et 187.

24 Je remercie Philippe de Carbonnières de m'avoir signalé cet aspect. Voir aussi Lionel ROTHKRUG, *Opposition to Louis XIV. The Political and Social Origins of French Enlightenment*, Princeton 1965.

25 ANON., *Les Vœux d'un Patriote*, Amsterdam 1788, p. X. Cette réimpression anonyme respecte la publication originale, sauf les deux derniers »Mémoires« (n° XIV et XV) qui n'ont pas la même verve que les autres.

26 *Les soupirs de la France esclave* (voir n. 21), p. 175.

27 Les tracts de leur campagne pamphlétaire ont été rassemblés par PIDANSAT DE MAIROBERT sous le titre parlant: *Les efforts de la Liberté et du Patriotisme contre le Despotisme du Sr. Maupeou, Chancelier de France, ou Recueil des Écrits patriotiques, publiés pour maintenir l'ancien Gouvernement français*, t. I-VI, Londres 1775.

28 Denise MALDIDIER & Régine ROBIN, *Polémique idéologique et affrontement discursif en 1776: Les grands édits de Turgot et les remontrances du Parlement de Paris*, dans: *Mouvement social* 85 (1973), p. 81-116.

29 *Lit de Justice pour l'Enregistrement de l'Édit remplaçant les corvées par une contribution en argent* (12 mars 1776), brochure réimprimée dans: Jules FLAMMERMONT (éd.), *Remontrances du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. III, Paris 1888, p. 345.

Claude-Josef Boncerf, commis lié aux réformes de Turgot, y propose de remplacer les privilèges féodaux par une triple liberté:

*La prospérité des Etats est, en raison de la liberté des personnes, des choses et des actions: ces trois genres de liberté rejettent l'esclavage des personnes, des différentes servitudes établies sur les fonds par le droit féodal, et les obstacles qu'apportent au commerce les privilèges de vente et de fabrication, et ensuite les péages, douanes et prohibitions<sup>30</sup>.*

Or, taxant ces demandes de *cris séditieux d'égalité et de liberté adressés au peuple*, le Parlement de Paris condamne la brochure à être publiquement fustigée et brûlée tout en ajoutant à son jugement cette considération générale tout à fait perspicace: *Quand le mot de liberté se fit entendre pour la première fois, il ne présentait que l'abrogation de quelques gênes sur une branche, sur un genre de commerce; on ne se doutait pas qu'il frapperait bientôt sur toutes les parties de l'administration<sup>31</sup>.*

## II. La liberté émancipatrice et anti-despotique

1. C'est en effet une nouvelle liberté qui provoque en 1776 la furie des parlementaires. Autrefois défensive, corporative et particulière, la liberté est devenue offensive, émancipatrice et nationale. Pour comprendre ce changement sémantique fondamental il faut remonter au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Alors le concept de la liberté naturelle, longtemps réfugiée dans la philosophie individualiste des libertins et de la libre pensée<sup>32</sup>, fait irruption sur la scène politique grâce surtout aux ouvrages de Montesquieu et de Rousseau, traités retentissant dans un espace public élargi.

Essentiellement composée de deux éléments-clé, la liberté de l'«Esprit des Lois» est d'une part *le droit de faire tout ce que les lois permettent<sup>33</sup>*; de l'autre, ces droits de liberté individuels sont assurés par l'État, plus précisément par une balance bien équilibrée entre la législative, l'exécutive et la juridiction: *Ils ont chacun une distribution particulière, selon laquelle ils approchent plus ou moins de la liberté politique; et s'ils n'en approchaient pas, la monarchie dégènerait en despotisme<sup>34</sup>*. Au lieu de dépendre de la volonté d'un personnage absolutiste, cette liberté naît donc du concours réglé de plusieurs pouvoirs complémentaires.

Mais comment concevoir la loi réglant ce concours? C'est l'auteur des deux «Concours», du «Contrat social» et de l'«Émile» qui donne la réponse la plus remarquée et la plus riche en conséquences. Don naturel perdu, la liberté de tous n'est assurée dans la société que par la volonté générale exprimée dans la loi. Et comme la légitimité de la loi résulte exclusivement de la souveraineté des citoyens réunis et tous égaux entre eux, cette volonté n'est pas moins contraignante que celle du roi absolu: *quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps: ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre; car telle est la condition qui, donnant chaque citoyen à la Patrie, le garantit de toute dépendance personnelle [...]<sup>35</sup>*. Du même coup, le citoyen de Genève investit le mot de liberté d'une verve emphatique et morale qui va être popularisée et diffusée par toute une série de brochures

30 Claude-Josef BONCERF, *Les Inconvénients des droits féodaux, ou réponse d'un avocat au Parlement de Paris...*, Londres [Paris] 1776, p. 22.

31 Remontrances sur l'interdiction des poursuites dirigées contre l'auteur de la brochure sur les Inconvénients des droits féodaux (30 mars–18 avril 1776), dans: FLAMMERMONT (éd.), *Remontrances* (voir n. 29), t. III, Paris 1888, p. 358.

32 VAN DEN HEUVEL, *Freiheitsbegriff* (voir n. 20), p. 48–51.

33 Charles-Louis DE SECONDAT DE MONTESQUIEU, *De l'Esprit des Lois*, (éd. 1748), livre XI, chap. 3.

34 *Ibid.*, livre XI, chap. 7.

35 Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du Contrat social ou Principes du droit politique* (1762), livre I, chap. 7, dans: *Id.*, *Œuvres complètes*, éd. Michel LAUNAY, t. 2, Paris 1971, p. 523–524.

rousseauistes: *Renoncer à sa liberté*, s'exclame par exemple l'avocat Jacques-Claude Martin de Mariveaux en 1775, *c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs*<sup>36</sup>.

2. Théoriquement refondue et politisée, la liberté en vient à occuper un nouveau statut dans l'opinion publique des Lumières. Le marquis d'Argenson, ministre des Affaires étrangères, note le 26 juin 1754 que *l'on n'a jamais été si instruit qu'aujourd'hui des droits de la nation et de la liberté*<sup>37</sup>. Face à un mécontentement politique général dans la société française, il constate même *un vent philosophique de gouvernement libre et anti-monarchique*, germe possible d'une *révolution*<sup>38</sup>. Observations symptomatiques d'un discours exigeant qui insiste de plus en plus sur les implications pratiques de la liberté. En appliquant celle-ci à l'économie agricole, les physiocrates sont bien conscients de jouer un rôle pionnier:

*Il est sensible*, remarque Mercier de la Rivière en 1767, *que par le terme de liberté il ne faut point entendre cette liberté métaphysique qui ne consiste que dans la faculté de former ses volontés; c'est la faculté, la liberté de les exécuter dont il s'agit ici; car sans la seconde, la première est absolument inutile*<sup>39</sup>.

Un peu plus tard, se heurtant autant à la censure qu'à l'intolérance et à plusieurs affaires judiciaires, Voltaire fournit un résumé plus concret des droits renfermés dans la liberté:

*Ces droits sont, liberté entière de sa personne, de ses biens; de parler à la nation par l'organe de sa plume; de ne pouvoir être jugé en matière criminelle que par un jury d'hommes indépendans; de ne pouvoir être jugé en aucun cas que suivant les termes précis de la loi; de professer en paix quelque religion qu'on veuille*<sup>40</sup>.

Ainsi, vers la fin de l'Ancien Régime, on peut constater deux choses. D'une part, la liberté politique redéfinie par Montesquieu et Rousseau et concrétisée par des efforts de réformes, pour la plupart échouées, est omniprésente dans l'espace public. Diderot s'en fait l'écho en remarquant:

*Les têtes s'échauffent; ce feu se répand par degrés, les principes de liberté et d'indépendance, autrefois cachés dans le cœur de quelques gens qui pensent, s'établissent à présent et sont ouvertement avoués. Chaque siècle a son esprit qui le caractérise. L'esprit du nôtre semble être celui de la liberté*<sup>41</sup>.

D'autre part, la notion prend une vigueur émancipatrice accrue, expectative qui, en l'absence de réalisations immédiates, prend une tournure décidément anti-despotique tout en projetant l'espérance dans un futur proche. C'est le cas de l'« Histoire des deux Indes » de l'abbé Raynal, ouvrage collectif et un des plus grands succès de l'édition des Lumières. En transposant la célèbre première phrase du « Contrat social » sur la scène politique actuelle, l'auteur y observe que *la plupart des nations sont dans les fers. [...] Par-tout, des superstitions extravagantes, des coutumes barbares, des loix surannées étouffent la liberté*<sup>42</sup>. Mais loin d'être découragé, il

36 Jacques-Claude MARTIN DE MARIVEAUX, *L'Ami des Loix*, 1775, p. 23–24.

37 René Louis DE VOYER D'ARGENSON, *Journal et Mémoires*, éd. par Jean-Baptiste RATHERY, t. VIII, Paris 1867, p. 315.

38 Notice datée du 3 septembre 1751, *ibid.* t. VIII, p. 464.

39 Pierre-Raoul MERCIER DE LA RIVIÈRE, *L'Ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques* (1767), éd. par Edgar DEPITRE, Paris 1910, p. 32.

40 VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, article « Gouvernement », section VI (1771), *Œuvres*, t. XXX, éd. par Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, Paris 1834, p. 114.

41 Lettre adressée le 3 avril 1771 à la princesse Dashkoff, dans: Denis DIDEROT, *Œuvres complètes*, t. XX, éd. par Jean ASSÉZAT, Maurice TOURNEUX, t. XX, Paris 1877, p. 28.

42 Guillaume-Thomas RAYNAL, *Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes*, t. VI, Genève, Pellet 1780, p. 212–213.

prédit que c'est précisément son caractère arbitraire qui fera succomber le »despotisme« à la liberté:

*Mais la liberté naîtra au sein de l'oppression. Elle est dans tous les cœurs; elle passera, par les écrits publics, dans les âmes éclairées; & par la tyrannie, dans l'âme du peuple. Tous les hommes sentiront enfin & le jour du réveil n'est pas loin, ils sentiront que la liberté est le premier don du ciel, comme le premier germe de la vertu<sup>43</sup>.*

À la veille des États généraux convoqués à Versailles pour le mois de mai 1789, ce concept d'une liberté exigeante se retrouve jusqu'aux doléances des bourgs en province: *La liberté du citoyen étant le plus précieux des biens et le plus sacré des droits*, se font par exemple entendre les électeurs du tiers état du bailliage d'Andelys en Normandie, *toute lettre de cachet et tous les ordres arbitraires, émanés du souverain ou des ministres, seront déclarés illégaux et l'usage en sera proscrit à jamais<sup>44</sup>.*

### III. La Liberté en révolution

Sous la Révolution française, grâce à l'activité fébrile des auteurs patriotiques, des chansonniers et des graveurs, le débat intensifié sur la liberté touche tous les milieux. Ses concepts oscillent »entre une connotation de combat, populaire, dynamique, voire véhémence, et une connotation de puissance instituée et sereine dans la victoire acquise<sup>45</sup>. En ce qui concerne les estampes allégoriques, la Liberté révolutionnaire se distingue définitivement de sa sœur sobre et plutôt individualiste des anciens manuels d'emblèmes (voir fig. 1–3). Comprenant en sa personne toutes les nouvelles vertus politiques, elle renonce au chat et aux attributs des arts afin de s'approprier en revanche les signes et la dignité des allégories apparentées. Ainsi unit-elle la pose triomphale de la Victoire à la fécondité maternelle de la Nature et la gravité majestueuse de la Justice et de la République à la puissance de la Force munie de la massue d'Hercule<sup>46</sup>. Y correspond la variété des représentations visuelles. Par exemple, tout en prenant une pose encore assez traditionnelle, la Liberté d'une eau-forte anonyme, invoquée dans la souscription comme une déesse [fig. 4], transmet un message tout à fait révolutionnaire dans la mesure où les rayons de lumière sortant derrière son dos annoncent le Nouveau Régime, aurore que la foule du peuple réuni autour d'elle salue avec enthousiasme et dont les vers d'un quatrain donnent une vision idyllique:

*Ô Liberté!  
Naisse bientôt le jour où sous de douces lois,  
Partout exempt d'erreur et proscrivant les rois,  
L'univers soit conduit par une pente sûre,  
Au seul et vrai bonheur que donne la nature.*

Par contre, la »Liberté« gravée par Janinet d'après Moitte [fig. 5] trône comme les rois d'hier. L'annonce du »Moniteur« en explique les détails:

43 Ibid., t. X, p. 178–179.

44 Marc BOULOISEAU, Philippe BOURDIN (éd.), États-généraux de 1789. Cahiers de doléances du Tiers-État du bailliage d'Andely (sec. de Rouen), Rouen 1974, p. 164. Pour plus de références concernant les cahiers de doléances, voir VAN DEN HEUVEL, Der Freiheitsbegriff (voir n. 20), p. 104–106.

45 Maurice AGULHON, Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880, Paris 1979, p. 27.

46 Voir l'observation parallèle pour la Démocratie par Martin WARNKE, Die Demokratie zwischen Vorbildern und Zerrbildern, dans: Dario GAMBONI, Georg GERMANN (éd.), Zeichen der Freiheit. Das Bild der Republik in der Kunst des 16. bis 20. Jahrhunderts, Berne 1991, p. 75–115, tout particulièrement p. 93–94.

*Cette figure, d'une beauté sévère, a toute la noble simplicité des formes antiques; d'une main elle tient son bonnet symbolique, de l'autre elle s'appuie sur une massue, emblème de la force que donne la liberté; elle est assise [...]: elle foule aux pieds des serpents, par où l'artiste a sans doute voulu désigner la calomnie, l'envie et le venin des factieux, qui s'attachent souvent aux pas de l'homme libre, qui s'élèvent quelquefois contre tout un peuple, mais qu'il finit par écraser<sup>47</sup>.*

Métamorphose encore plus radicale de l'allégorie chère à l'ancienne iconologie, «La Liberté» inventée par Prud'hon et gravée par Copia [fig. 6] fait figure d'amazone herculéenne couronnée de lauriers: héroïne plébéienne armée du glaive de la justice, brisant *le joug du Despotisme* et foulant aux pieds *l'Hydre de la Tyrannie*.

Une revalorisation et une diversification comparable du concept de liberté s'observe dans la masse des textes de la Révolution où «liberté!» devient pour ainsi dire *le cri de la nation*<sup>48</sup>. En démêlant les multiples corrélations de plusieurs débats tournant parallèlement et successivement autour de la liberté, on y peut discerner, nous semble-t-il, cinq aspects principaux.

### 1. La Liberté triomphante

Tout d'abord le discours de la liberté triomphante. Il naît le 14 juillet 1789. Désormais, et jusqu'au calendrier républicain, les éditeurs patriotes datent leurs publications à partir de l'«An premier de la Liberté». En effet, avant la Révolution, presque absent des pamphlets concernant la Bastille, le mot de «liberté» y atteint maintenant la fréquence la plus élevée<sup>49</sup>. C'est que la «Bastille», autrefois symbole le plus en vue du gouvernement «arbitraire» de l'Ancien Régime, devient, par le 14 juillet, synonyme de «liberté». Aussitôt après la prise de la Bastille, les Parisiens sont comblés d'adresses provinciales les félicitant de leur succès: *Généreux Citoyens*, s'exclament par exemple les patriotes d'Anduze, petite ville protestante du département du Gard, le 23 juillet 1789, *voire conduite sage, ferme et héroïque vient d'opérer la Révolution [...]. Le despotisme est donc enseveli sous les tours de la Bastille. La Liberté des François est assurée*<sup>50</sup>.

Une telle expression métaphorique est effectivement suggérée par la démolition du château fort, commencée dès le 15 juillet. Les mots des patriotes d'Anduze se lisent comme l'ébauche d'une médaille commémorative [fig. 7] frappée sous la direction de Pierre-François Palloy, démolisseur officiel de la Bastille. On ne saurait concevoir une image plus comprimée du triomphe de «La Liberté sur Le Despotisme» que cette médaille dont le métal provient d'ailleurs des fers trouvés par les démolisseurs dans les cachots de la Bastille.

Une image semblable, mais plus explicite de la Liberté triomphante est fournie par une gravure publiée dans le journal de Camille Desmoulins [fig. 8]. Moitié Mercure descendant du ciel, moitié amazone armée d'une pique, «La Liberté» y brise les chaînes de la Bastille tombée en ruines. Du même coup de foudre elle détruit les droits féodaux sacrifiés au nom de la «Liberté» sur l'autel de la patrie en août 1789. Une fois de plus l'allégorie y est porteuse de lumière. Le même symbolisme dichotomique est véhiculé par une chanson célébrant la chute de la prison d'État et la libération des prisonniers par les vainqueurs de la Bastille:

47 Cité d'après Claudette HOULD, *L'Image de la Révolution française*, Montréal 1989, p. 361.

48 «LIBERTÉ: dans l'ancien régime ce mot ne signifioit rien de ce qu'il signifie aujourd'hui qu'il est devenu le cri de la nation [...]» – Voir [Pierre-Nicolas CHANTREAU], *Dictionnaire national et anecdotique, pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la révolution...*, à Politicopolis [Paris], 1790, p. 103.

49 Hans-Jürgen LÜSEBRINK, Rolf REICHARDT, La «Bastille» dans l'imaginaire social de la France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (1774–1799), dans: *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 30 (1983), p. 196–234.

50 Adresse publiée dans: Procès-verbal de séance et délibérations de l'assemblée générale des électeurs de Paris, t. III, Paris 1790, p. 229.

*Sortez de vos cachots funèbres,  
Victimes d'un joug détesté,  
Voyez à travers les ténèbres  
Les rayons de la liberté*<sup>51</sup>.

Il y a plus. Pour fixer l'image de la Liberté triomphante durablement dans l'espace public, plusieurs architectes proposent de consacrer la mémoire de la Révolution par une Colonne de la Liberté à ériger précisément sur l'emplacement de la Bastille démolie. N'en relevons que le projet de Nicolas-Marie Gatteaux [fig. 9] que l'artiste présente personnellement dans la séance de l'Assemblée nationale du 20 août 1791. Il s'agit pour lui *d'offrir aux regards d'un Peuple nouvellement Régénéré* et à la postérité un monument majestueux surpassant en hauteur tous ceux de la capitale: *Quel éloquent langage pour elle [la postérité], quel lieu de ralliement que le Temple de la Liberté s'élevant sur les Ruines du despotisme*<sup>52</sup>. La *Description du Monument* inscrite sous le dessin de la colonne projetée rassemble à peu près tous les éléments de la liberté révolutionnaire:

*Les Lances qui composent la Colonne représentent les 83 Départements du Royaume, reconnaissables à leurs Ecussons. Ces Lances sont liées de Laurier, de Chêne et d'Olivier, symboles de la Gloire, de la Force et de la Paix. Le Piédestal désigne l'Autel de la Patrie. Les Tables d'airain qui ornent les faces offrent à l'œil la Constitution qui sera désormais la loi du Citoyen. Sur le Globe de la France porté par 4 Lions, est la Liberté qui vient y fixer son empire*<sup>53</sup>.

En attendant la pose de la première pierre d'une «Colonne de la Liberté»<sup>54</sup>, on peut promener une figure de la déesse victorieuse dans les rues de Paris. C'est ce qui se passe lors de la «Fête de la Liberté» que les révolutionnaires organisent le 15 avril 1792 à la gloire des quarante soldats de Châteaueux, soldats d'abord jugés comme mutins, mais plus tard réhabilités et salués comme «martyrs de la révolution». Or l'allégorie de la Liberté est le «personnage» le plus en vue du convoi<sup>55</sup> qui, d'après le récit des «Révolutions de Paris», commence, bien entendu, sur le «lieu de mémoire» par excellence de la Révolution: *On fit sur le terrain de la Bastille une espèce d'inauguration de la statue de la liberté*<sup>56</sup>. Représentée par une gravure anonyme du même journal [fig. 10], cette statue trône majestueusement sur *le char de la liberté* tiré par *vingt chevaux démocrates*. Et le récit de journaliste continue:

*Le char, modelé sur l'antique, offroit une masse imposante. [...] La statue de la liberté assise, la main appuyée sur une massue, imprimoit le respect, & eut fait baisser les yeux à un roi, s'il s'en fût trouvé sur son passage. N'oublions pas de faire remarquer que le sceptre de la liberté est une massue*<sup>57</sup>.

51 *La Prise de la Bastille*, [Paris 1789], feuille volante, 2<sup>e</sup> couplet.

52 Lettre de Gatteaux au président de l'Assemblée, manuscrit daté du 18 août 1791, conservé aux Archives nationales, C 76, n° 753, fol. 6.

53 On est quelques semaines de la proclamation de la Constitution.

54 Exécutée le 14 juillet 1792 sur l'emplacement de l'ancienne Bastille suivant le projet de Palloy: *Plan et Élévation de la Colonne de la Liberté*, dessin lavé, 1792 (BnF, Est., Qb1 M 98766).

55 Voir également le beau dessin de Prieur pour la 59<sup>e</sup> planche des «Tableaux historiques»; voir Philippe de Carbonnières, Prieur. Les Tableaux historiques de la Révolution. Catalogue raisonné des dessins originaux, Paris 2006, p. 173–175.

56 Cf. l'article suivant: Première fête de la Liberté, à l'occasion des soldats de Château-Vieux, dans: *Révolutions de Paris*, n° 145, du 14 au 21 avril 1792, p. 97–108, ici p. 100.

57 *Ibid.*, p. 101–102.

## 2. La Liberté républicaine

C'est en quelque sorte la Révolution qui nous a expliqué le Contrat social. En lançant ce bon mot le 15 septembre 1794, le conventionnel Joseph Lakanal<sup>58</sup> ne s'y méprend pas. Car c'est en quelque sorte la liberté politique conceptualisée par Montesquieu et Rousseau qui inspire la Constituante et les constitutions de la Révolution française. Si, dans cette mise en pratique, la liberté reste liée à la loi statuée par la volonté des citoyens, c'est maintenant une «volonté générale» modérée par le principe de la représentation nationale. Il faut bien se rendre compte de ce contexte systématique pour ne pas sous-estimer l'importance des définitions en apparence traditionnelles de la liberté que répètent les manuels didactiques de la Révolution. *La Liberté*, répond par exemple la figure populaire du Père Duchesne dans un «Catéchisme de la Liberté», *c'est le pouvoir de faire tout ce que la loi ne défend point [...]*<sup>59</sup>; et vers la fin de l'année 1792, un «Almanach du peuple» qui consacre vingt pages à la Liberté, conclut: *Citoyens, point de Liberté, sans une égalité parfaite des droits; point de Liberté sans humanité; point de Liberté sans justice; sans justice, la Liberté n'est que fureur*<sup>60</sup>.

En principe, l'invention révolutionnaire de fonder la liberté sur la «volonté générale» des citoyens représentés par leurs députés librement élus, emporte la conviction des contemporains. Encore faut-il prendre garde aux restes d'une volonté souveraine concurrente: celle du roi, confirmée par la Constitution de 1791. En fait, loin d'accepter la liberté révolutionnaire, Louis XVI prétend administrer la «liberté» à la façon de ses aïeux: *Je désire autant que vous, dit-il un jour, la liberté de mes sujets; mais c'est à moi de réprimer cette liberté lorsqu'elle trouble le bon ordre*<sup>61</sup>. Aussi oppose-t-il son veto suspensif, parmi d'autres cas, aux décrets de l'Assemblée nationale sur les émigrés et les prêtres réfractaires.

Rien d'étonnant donc qu'un républicain avant la lettre comme Lavicomterie constate dès septembre 1790 catégoriquement: *Dans la monarchie point de liberté; donc point de contrat civil, donc point de morale, point d'état légitime*<sup>62</sup>. Attitude qui trouve plus d'adhérents lors de la fuite à Varennes. En témoigne une gravure suggérant que le roi et la liberté ne vont pas longtemps ensemble [fig. 11]; car pour s'accomoder à elle, Louis XVI doit déjà prendre une position pénible; et à mesure que la Liberté, encore jeune, va s'agrandir, elle surpassera le souverain détrôné. Prédiction qui se réalise lors de la révolution du Dix août. Après le renversement des statues royales à Paris, le député Antoine-Louis Albitte, jacobin militant, propose aux membres de la Législative *que l'assemblée prouve au peuple qu'elle s'occupe de sa liberté, et que la statue de la Liberté soit élevée sur les mêmes piédestaux*<sup>63</sup>. Sur l'ancienne place Louis-XV, rebaptisée place de la Révolution, la statue équestre du Bien-Aimé, bronze jadis créé par Bouchardon, est effectivement supplantée par une figure en plâtre de la Liberté<sup>64</sup>. Ressemblant

58 Discours sur la panthéonisation de J.-J. Rousseau, dans: Archives parlementaires de 1787 à 1860, 1<sup>ère</sup> Série (1789–1799), t. 97, Paris 1993, p. 204.

59 Catéchisme de la Liberté par le Père Duchesne, [Paris], «De L'Imprimerie des Patriotes», 1790, p. 13.

60 Joseph-F. N. DUSAULCHOY, *Almanach du peuple* pour l'année 1793, Paris [1792], p. 21–40, ici p. 37.

61 Sentence rapportée par une lettre du 24 mars 1788, dans: M. DE LESCURE [pseud. de Paul BRETON] (éd.), Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la Ville de 1777 à 1792, t. II, Paris 1866, p. 241.

62 Louis-Thomas-Hébert LAVICOMTERIE, *Du Peuple et des Rois*, s.l. 1790, p. 2–3.

63 Discours du 11 août 1792, dans: Philippe-Joseph BUCHEZ, Pierre Céléstin ROUX-LAVERGNE (éd.), Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XVII, Paris 1835, p. 190–191; voir aussi Gazette nationale ou le Moniteur, n° 226 et n° n°229, du 13 et du 16 août 1792 (Réimpr. de l'ancien Moniteur, t. 13, Paris 1837, p. 388 et 419).

64 Une autre statue de la Liberté est érigée sur la place des Piques, ancienne place Louis-le-Grand.

à Athène-Minerve, coiffée du bonnet phrygien, munie d'une couronne de laurier et d'une pique, arme des sans-culottes, elle préside aussi bien la fête de la «libération» de la Savoie, donnée le 9 octobre 1792 [fig. 12], que l'autodafé des «attributs de la Royauté» le 10 août 1793 [fig. 13, dernier médaillon].

Ensuite, délivrée de la surveillance royale, la liberté révolutionnaire prend une place encore plus stratégique dans le discours républicain. En s'inspirant de l'article 6 de la Constitution jacobine le «Catéchisme» de Jean-Baptiste Chemin-Dupontès lui consacre un «entretien» de vingt pages:

*«Puisque nous sommes égaux, nous sommes libres, c'est-à-dire que personne ne peut nous empêcher de faire ce que nous voulons, excepté ce qui seroit préjudiciable à autrui. [...] La Liberté a pour principe la nature [...]; elle a pour règle la justice [...] Elle a pour sauvegarde la loi [...]»<sup>65</sup>.*

Et afin de rendre cette définition abstraite sensible aux lecteurs populaires visés, l'auteur illustre son texte par une vignette [fig. 14]:

*La liberté est figurée par une femme, qui a sur la tête le bonnet, signe auguste qui la caractérise; elle porte un globe qui représente le monde, dont elle doit faire un jour le bonheur. Elle est assise sur un canon, et tient une massue, pour exprimer la supériorité des hommes libres sur les esclaves<sup>66</sup>.*

### 3. La Liberté combattante

Ce n'est point un hasard si cette «Liberté» est assise sur un canon. Assurément, en obtenant la promesse de la liberté, les vrais républicains s'engagent à un activisme guerrier pour l'affermir et pour la répandre, ne reculant devant aucun sacrifice: *Les souffrances pour la liberté sont pour eux des jouissances anticipées de ses délices<sup>67</sup>*. Personnifiant la devise révolutionnaire «La liberté ou la mort», Marat et Le Peletier, dont les portraits figurent dans la vignette de Chemin-Dupontès [voir fig. 14], sont glorifiés comme «martyrs de la liberté». L'ardeur combattive exigée par la liberté implique, d'une part, une mission extérieure et cosmopolite. Déjà au début de 1791 un «Catéchisme de la Liberté» se termine par cette conclusion optimiste:

*le tonnerre de la liberté s'est fait entendre dans toutes les régions; la cocarde Nationale fait le tour du globe; à ce signe sacré l'Europe brise ses fers, toutes les Nations vont être libres et la déclaration des droits de l'homme sera désormais le catéchisme universel et la foudre des tyrans qui affligent la terre<sup>68</sup>.*

Plus concrètement, face au rassemblement des émigrés à Coblenz, le député Laurent-François Legendre exhorte l'Assemblée nationale le 11 décembre 1791 à faire la guerre aux princes européens: *La Liberté doit rouler les tyrans dans la poussière, et fouler les trônes qui ont écrasé le monde [...]. Si le canon des ennemis se fait entendre, la foudre de la liberté ébranlera la terre, éclairera l'univers, frappera les tyrans<sup>69</sup>.*

65 Jean-Baptiste CHEMIN-DUPONTÈS, L'Ami des jeunes patriotes, ou Catéchisme républicain dédié aux jeunes Martyrs de la Liberté, Paris [1793/94], p. 34–35 («Sixième entretien. La Liberté»).

66 Ibid., p. 37. Dans un autre ouvrage didactique de l'auteur, la même vignette visualise la lettre L: Jean-Baptiste CHEMIN-DUPONTÈS, Alphabet républicain, suivi de conversations à la portée des enfants, Paris [1793/94].

67 Annales patriotiques et littéraires, n° 120 du 30 avril 1793, p. 553.

68 LEVASSEUR, Catéchisme de la Liberté, Paris [1791], p. 12.

69 Cité d'après BUCHEZ, ROUX-LAVERGNE (éd.), Histoire parlementaire (voir n. 63), t. 12, Paris 1834, p. 252–253.

Évocation guerrière aussitôt mise en image par cette caricature allégorique de «La liberté triomphante» [fig. 15], gravure datée «le 5 Avril l'An 4<sup>me</sup> de la liberté», à deux semaines de la déclaration de guerre. Telle une déesse romaine furieuse, la Liberté y jette à terre les chefs de l'armée contre-révolutionnaire, ridiculisés par leurs *pieds de Nez* et leurs yo-yos. Sont *confondus dans la mêlée* non seulement Monsieur avec sa longue-vue, Mirabeau-Tonneau «débouché» et le comte d'Artois mais encore l'empereur Léopold II mort le 1<sup>er</sup> mars 1792 ainsi que Catherine II à cause de leurs subventions données à Coblençe. À l'aspect des «Volontaires Patriotes» s'approchant du côté droit, les soldats contre-révolutionnaires de Condé – qui perd son bâton de commandement – sont *dans un trouble affreux*.

D'autre part, la liberté guerrière exige un activisme révolutionnaire au dedans dont les règles sont par exemple fixées par «Les Six Commandemens de la Liberté» de Bias-Parent placardés en l'an II:

1. *A ta Section tu te rendras,  
De cinq en cinq jours strictement.*  
2. *Connoissance de tout prendras,  
Pour ne pécher comme ignorant.*  
3. *Lorsque ton voeu tu émettras,  
Que ce soit toujours franchement.*

4. *Tes intérêts discuteras,  
Ceux des autres pareillement.*  
5. *Toujours tu ne cabaleras,  
Songe que la loi le défend.*  
6. *Toujours tes gardes monteras,  
Par toi-même & exactement*<sup>70</sup>.

De plus, dans la mesure où les ennemis de la République s'opposent à la Révolution, la «liberté» chère au Jacobins doit se faire contraignante selon la devise prononcée le 15 avril 1794 par Saint-Just: *Que les factions disparaissent, et qu'il ne reste que la liberté*<sup>71</sup>. Ainsi conçue, elle fait partie des fameux «Principes du gouvernement révolutionnaire» proclamés le 25 décembre 1793 par Robespierre: *La révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis: la constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible*<sup>72</sup>.

#### 4. La Liberté régénératrice

L'acceptation la plus idéaliste de la liberté révolutionnaire consiste à y voir une force morale bienfaisante, un puissant être surhumain. *La Liberté est la mère des vertus, de l'ordre et de la durée d'un état, au lieu que l'esclavage ne produit que des vices, de la lâcheté et de la misère*<sup>73</sup>. Cette maxime de Marat est encore surpassée par celle de Jean Varlet, publiée au printemps 1793: *La LIBERTÉ est un être moral, qui préside à l'ordre, à l'harmonie sociale; c'est le principe de toutes les vertus, de tous les talents, de toutes prospérités parmi les hommes*<sup>74</sup>.

Cette liberté morale comporte particulièrement deux facettes complémentaires. En premier lieu, bien entendu, elle amène la vertu individuelle de l'homme. Aux témoignages cités s'ajoute, parmi d'autres, celui du journaliste républicain Robert: *L'homme libre est l'homme de la nature [...]. L'homme libre est humain, sensible, compatissant, le sang lui répugne, et jamais il ne le fait couler, que pour maintenir ses droits*<sup>75</sup>.

70 Les Six Commandemens de la Liberté, s.l. [1793/94], feuille volante; ce texte provient de: [BIAS-PARENT], Catéchisme français républicain, enrichi de la Déclaration des droits de l'homme et de maximes de morale républicaine, Paris, an II [1793/94].

71 Rapport «Sur la Police générale», présenté à la Convention au nom du Comité de salut public et de sûreté générale, dans: Louis-Antoine DE SAINT-JUST, Discours et rapports, éd. par Albert SOBOUL, Paris 1977, p. 197.

72 Discours cité d'après Maximilien ROBESPIERRE, Textes choisis, éd. par Jean POPEREN, t. III, Paris 1974, p. 99.

73 L'Ami du Peuple, n° 526 du 1<sup>er</sup> août 1791, p. 5.

74 Jean VARLET, Déclaration solennelle des Droits de l'Homme dans l'état social, s.l. 1793, p. 10 [lettres capitales dans l'original].

En second lieu, elle opère miraculeusement la régénération de la société – à en croire la divination de l'abbé Fauchet prononcée lors d'une conférence publique du Cercle social: *Avec la liberté, avec la lumière, [...] tout est franchi: les rapports s'établiront les mêmes, les penchans deviendront conformes, les obstacles s'évanouiront*<sup>76</sup>. Bonne nouvelle utopique à laquelle le comte de Mirabeau donne une coloration plus politique et cosmopolite en s'exclamant le 17 août 1789 dans l'Assemblée nationale: *La liberté générale bannira du monde entier les absurdes oppressions qui accablent les hommes, les préjugés d'ignorance et de cupidité qui les divisent, les jalousies insensées qui tourmentent les nations et fera renaître une fraternité universelle*<sup>77</sup>. Affirmer que la liberté va créer une société égalitaire et juste devient une conclusion presque obligatoire des discours du Quatorze Juillet. Voici comment le président des Jacobins de Coutances invoque la liberté en 1791:

*Avec elle vont renaître les antiques vertus, les bonnes mœurs [...] Avec elle va s'éteindre l'orgueil des rangs [...] On ne verra plus s'accumuler sur la même tête ces excessives richesses qui ne servoient qu'à faire des corrupteurs et des esclaves [...] Les vertus et les talents seront désormais les seules voies pour arriver aux places*<sup>78</sup>.

C'est donc un acte symbolique tout à fait significatif que, pour commémorer la révolution du Dix Août, on érige en 1793 sur la place de l'ancienne Bastille une »Fontaine de la Régénération« [fig. 16].

### 5. La Liberté divinisée

En fin de compte, la Liberté révolutionnaire, nouvelle Athena, est vénérée comme une déesse. Rien d'étonnant que dans la personne de Jacques Roux, bientôt porte-parole des Enragés, un prêtre en donne le ton dès 1790:

*LIBERTÉ, l'âme, l'intelligence, la voix, l'harmonie de l'univers entier, vole au secours d'un peuple qui t'invoque avec les sentiments de la confiance et les larmes de la douleur. [...] LIBERTÉ, fille du ciel, mère de la nature, viens régénérer cette terre engraisée de cadavres, et inondée plutôt qu'abreuillée de notre sang. Il est temps de briser les fers qui tiennent la France captive [...]»*<sup>79</sup>.

Deux ans plus tard, l'»Almanach du peuple« de Dusaulchoy termine son dialogue sur la Liberté par cette invocation à la Liberté:

*Mot d'ordre du genre humain futur... Fille du ciel... Source inépuisable de vertu et de félicité! Montre-toi dans toute ta majesté, environnes de tes charmes ravissans mes citoyens, qu'ils te regardent avec ivresse, et qu'ils ne se méprennent plus à ton nom sacré*<sup>80</sup>.

Invocation que l'»Évangile de la Liberté« transforme enfin en prière adressée à la nouvelle »Trinité« céleste unissant la liberté à l'»éternel« et à la »lumière«:

75 Pierre-François-Joseph ROBERT, Des Peuples esclaves et des Peuple libres, dans: *Mercure national*, n° XII du 15 février 1791, p. 1–15, ici p. 7–8.

76 Discours prononcé dans le cirque du Palais-Royal, publié par: *La Bouche de Fer*, 3<sup>e</sup> année, n° 16 du 8 février 1791, p. 246.

77 Archives parlementaires de 1787 à 1860, 1<sup>ère</sup> Série (1789–1799), t. VIII, Paris 1875, p. 439.

78 Jean-André MICHEL, Discours prononcé le 14 Juillet, jour de la Fédération, Coutances 1791, p. 18.

79 Jacques ROUX, *Scripta et Acta*, éd. par Walter MARKOV, Berlin 1969, p. 16.

80 Joseph-F. N. DUSAULCHOY, *Almanach du peuple pour l'année 1793*, Paris [1792], p. 39.

*O père de lumière! [...] toi qui te caches, sans doute, sous le traits de la liberté, puisqu'elle est l'âme de toutes les vertus [...]; tu l'as placé dans nos cœurs. [...] L'éternel et la liberté habitent sans-doute les célestes voutes, d'où l'astre de la lumière vivifie la nature: oui, voilà la véritable Trinité [...]*<sup>81</sup>.

À cette déification correspond aussi bien l'allégorie vivante de la Liberté présidant la Fête de la Raison célébrée à Notre-Dame le 10 novembre 1793<sup>82</sup>, que le sanctuaire de «La Liberté» imaginé en juillet 1792 par un artiste anonyme [fig. 17]. Majestueusement érigée dans une sorte de bosquet saint, la statue de la déesse vêtue en blanc, tenant une pique coiffée du bonnet rouge, attire des pèlerinages civiques. Citoyennes et citoyens, y-compris des soldats habillés «à la romaine», accourent en foule en apportant festons et paniers de fleurs, en s'agenouillant, en tendant les bras vers la Liberté, en lui offrant un holocauste sur l'autel dressé devant elle: autant de signes d'une ferveur enthousiaste, voire religieuse. Sans doute vont-ils adresser à la sainte les couplets guerriers inscrits sous l'image:

*Amour de la Patrie*

*Conduit soutient nos bras vengeurs*

*Liberté, liberté chérie*

*Combat avec tes défenseurs (bis)*

*Sous nos drapeaux que la Victoire*

*Acoure à tes mâles accens,*

*Que ses ennemis expirans*

*Voient ton triomphe et notre gloire.*

## IV. Résurrections de la Liberté républicaine

### 1. *La Liberté – un revenant?*

Déjà mis entre parenthèse sous le Directoire<sup>83</sup>, le concept révolutionnaire de la Liberté est enseveli par le coup d'État du 18 Brumaire, et cela sous le masque du mot «liberté» même:

*Représentants du peuple, proclame Lucien Bonaparte aux Cinq Cents, la liberté française est née dans le jeu de paume de Versailles; depuis lors elle s'est trainée jusqu'à vous en proie tour à tour à l'inconséquence, à la foiblesse et aux maladies convulsives de l'enfance. Elle vient aujourd'hui de prendre la robe virile [...]; elles sont finies dès aujourd'hui toutes ces convulsions de la liberté*<sup>84</sup>.

Quinze ans plus tard, à la suite de la chute de Napoléon, ce sont plutôt les libertés particulières qu'on s'efforce de restaurer. En principe, la Charte garantit surtout *la liberté individuelle* (art. 8); quant à la liberté publique, elle se borne à concéder aux Français *le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté* (art. 4). Sous la Restauration des Bourbons, les royalistes – tout en récusant la «licence» dite «révolutionnaire»<sup>85</sup> – s'attendent au rétablissement de la liberté paternaliste d'Ancien Régime: *Une Constitution sage qui, sous un Monarque père du peuple, garantira la liberté des*

81 Évangile de la Liberté, adressée à l'Être suprême, par les Sans-Culottes de la République Française, Paris [1794], placard.

82 VAN DEN HEUVEL, *Freiheitsbegriff* (voir n. 20) p. 187–188.

83 *Ibid.*, p. 235–254.

84 Lucien BONAPARTE, Lettre historique sur la Révolution du dix-huit Brumaire, 1799, dans: *Moniteur* n° 53 du 13 nov. 1799, p. 61.

85 En renvoyant à l'entrée «Licence», l'article «Liberté» d'un dictionnaire-pamphlet se limite à la remarque: «Il faut se défier des charlatans politiques qui, après avoir long-temps servi, défendu et professé le despotisme impérial, spéculent aujourd'hui sur la liberté.» Cf. [Michel-Nicolas BALISSON DE ROUGEMONT], *Petit Dictionnaire libéral*, Paris 1825, p. 47.

*personnes et la sûreté des propriétés*<sup>86</sup> Il semble donc symptomatique que Benjamin Constant, dominant théoricien libéral du temps, privilégie la liberté individuelle. Rétrospectivement, il avoue en 1829:

*J'ai défendu quarante ans le même principe, liberté en tout, en religion, en philosophie, en littérature, en industrie, en politique: et par liberté j'entends le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité*<sup>87</sup>.

Il n'en reste pas moins – Maurice Agulhon l'a magistralement démontré – que »la Liberté est bien le maître mot du parti de la Révolution au XIX<sup>e</sup> siècle«<sup>88</sup>. Refoulée pendant une génération, cette Liberté républicaine rentre aux Trois Glorieuses sur la scène politique nationale. Résurrection célébrée par des chansonniers patriotiques comme Adolphe Blance dont la chanson »Les Trois Couleurs« est exécutée à Paris au Théâtre des Nouveautés, sur la musique d'Adolphe Vogel:

*Liberté sainte, après trente ans d'absence,  
Reviens, reviens, leur trône est renversé;  
Ils ont voulu trop asservir la France,  
Et dans leurs mains leur sceptre s'est brisé*<sup>89</sup>.

Visant le ministère ultra-royaliste de Polignac et les fameuses ordonnances de juillet signées par Charles X, ces vers sont complétés par le refrain d'une chanson composée le 25 juillet 1830:

*O Liberté! sous ta bannière sainte,  
Qu'un même cri nous rassemble à jamais!  
Elus du peuple, il garde votre enceinte:  
Vive la charte! est le cri des Français*<sup>90</sup>.

Nouvelle Liberté triomphante rendue autrement sensible par les caricaturistes. N'en citons qu'une feuille volante de Langlumé qui applique le motif du cauchemar, inventé par Füssli en 1786, à la Révolution de Juillet [fig. 18]. Telle une déesse lumineuse la Liberté victorieuse y pose son pied sur Charles X en lui reprochant d'avoir réprimé la liberté comme Napoléon I<sup>er</sup>. Angoissé par des spectres ténébreux et tenaillé par un squelette, le roi désespéré se tord sur son lit de mort.

Ces témoignages convergent dans des détails significatifs: personnifiant en même temps la République, la Liberté ressurgie échange le bonnet rouge, la pique et la hache, attributs mal famés depuis la Terreur de l'an II, contre un bonnet phrygien plus antiquisant et les trois couleurs remises en honneur, ainsi que – le cas échéant – le glaive ou la torche, symbole de lumière<sup>91</sup>. Par surcroît, elle tend à se transformer en une »forte femme«, moitié sainte immortelle, moitié poissarde populaire chantée par Auguste Barbier en août 1830:

86 Petit Catéchisme à l'usage du peuple français, Paris 1814, p. 12.

87 Benjamin CONSTANT, Mélanges de littérature et de politique, Paris 1829, Préface, p. VI.

88 Maurice AGULHON, Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880, Paris 1979, p. 55.

89 Adolphe BLANCE, Les Trois Couleurs. Chant patriotique (1830), début du premier couplet, dans: La Lyre nationale, ou 1789, 1815, 1830, dédiée à la jeune France..., Paris 1831, p. 222.

90 »Vive la Charte. Chant français«, chanson attribuée à Béranger, dans: Ibid., p. 110.

91 Voir aussi Marie-Claude CHAUDONNERET, Les emblèmes de la Liberté et de la République pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dans: Gérard CHIANÉA, Robert CHAGNY (éd.), Les Droits de l'Homme et la conquête des libertés. Des Lumières aux révolutions de 1848, Grenoble 1998, p. 363–368.

*C'est que la Liberté n'est pas une comtesse  
 Du noble faubourg Saint-Germain,  
 Une femme qu'un cri fait tomber en faiblesse,  
 Qui met du blanc et du carmin.  
 C'est une forte femme aux puissantes mamelles,  
 À la voix rauque, aux durs appas,  
 Qui, du brun sur la peau, du feu dans les prunelles.  
 Agile et marchant à grands pas,  
 Se plaît aux cris du peuple, aux sanglantes mêlées  
 Aux longs roulements des tambours,  
 À l'odeur de la poudre, aux lointaines volées  
 Des cloches et des canons sourds;  
 Qui ne prend ses amours que dans la populace;  
 [...]»<sup>92</sup>.*

Or c'est bien elle qui inspire non seulement la célèbre toile d'Eugène Delacroix, icône diffusée aussi sous forme de gravures, mais encore une lithographie de Grandville [fig. 19]. Survient ici une forte femme majestueuse accompagnée de Chronos chargé des insignes surannés de la royauté. Coiffée d'un bonnet phrygien orné d'une cocarde tricolore, elle tient sous son bras droit les »Droits de l'Homme« tout en brandissant avec l'autre l'énorme drapeau de la »LIBERTÉ«. Devant elle s'étendent les bas-fonds d'un royaume ridicule caractérisé par un »palais« en forme de poire et par des forts détachés figurant comme autant de »bastilles«. Y fera-t-elle bientôt une entrée triomphale? Cela paraît d'autant plus vraisemblable que le »rempart de la censure« dressé à la frontière s'avère tout à fait insuffisant et qu'elle est déjà saluée par une sœur blessée, la Liberté de la presse.

## 2. »Désirée-Françoise-Liberté«<sup>93</sup>

Cette lithographie de Grandville semble représentative de la figure de la Liberté au temps du Juste Milieu<sup>94</sup>, puisque face à la répression de plus en plus sévère du mouvement républicain par Louis-Philippe, la Liberté des années trente et quarante est surtout »une ressuscitée que l'on espère«<sup>95</sup>. Exorcisée comme »terroriste« par la Monarchie de Juillet et son entourage<sup>96</sup>, elle se fait prophète dans l'opposition semi-clandestine des littérateurs et des graveurs. C'est le cas de la Femme-Messie imaginée par Grandville et Forest [fig. 20], autre forte femme passant à son crible tous les notables du Juste Milieu, allégorie faisant en même temps allusion à la »Sainte Vierge Liberté« des saint-simoniens, déesse éclairant le monde par son flambeau<sup>97</sup>.

92 Auguste BARBIER, *La Curée* (1830), 3<sup>e</sup> strophe, citée d'après la documentation de Heinz THOMA, *Die öffentliche Muse. Studien zur Versdichtung und zum Lied in Frankreich (1815–1851)*, Munich 1986, p. 309–310.

93 Voir le titre d'une lithographie par Auguste Bouquet: »Liberté (Françoise Désiré) fille du peuple, née à Paris le 27 juillet 1830«, publiée dans *La Caricature*, n° 18 du 3 mars 1831, planche 36.

94 Pour les arts et la gravure, je renvoie surtout aux études suivantes: Gerhard SCHNEIDER, *Die Allegorien der Freiheit in der Caricature (1831–1834)*, dans: Raimund RÜTTEN (éd.), *Die Karikatur zwischen Republik und Zensur*, Marburg 1991, p. 91–112

95 AGULHON, Marianne (voir n. 88), p. 73; Annie DUPRAT, *La meilleure des républiques?*, dans: Roger BOURDERON (dir.), *L'An I de l'apprentissage de la démocratie*, Saint-Denis 1995, p. 463–475.

96 Cf. les vers de Louis Janmot sur »La Liberté« (Lyon 1847), cités d'après AGULHON, Marianne (voir n. 88), p. 73: »Beaucoup ont crue la voir sous l'indécente allure / D'une femme sanglante à la rouge coiffure / Et, la pique à la main, / Trônant sur l'échafaud toujours en permanence [...]«

97 *Ibid.*, p. 73–77.

Après les journées parisiennes du 5 au 6 juin 1832, émeute républicaine déclenchée par la devise «La liberté ou la mort» inscrite sur un drapeau rouge<sup>98</sup>, et après les nouvelles émeutes d'avril 1834 à Lyon et à Paris, une Liberté-République d'Honoré Daumier console l'insurgé dans son cachot (fig. 21). Sans se soucier de son accusateur, l'avocat général Persil, le prisonnier sous les traits de Proudhon suit sa vision intérieure où, comme une apparition de rêve, une jeune femme en robe flottante, coiffée du bonnet phrygien, le bras droit levé et la gauche tenant un flambeau, vole sur les rayons d'un arc-en-ciel vers un avenir heureux.

Plus antiquisante, une lithographie de Traviès visualise le même espoir du progrès républicain par un char triomphal sur lequel la Liberté a, par exception, repris sa pique (fig. 22). Un commentaire publié dans le même numéro du journal «La Caricature» explique les détails de l'allégorie:

*La Liberté, radiieuse sur son char, poursuit sa carrière d'un pas lent, mais sûr. En vain la mauvaise queue de la contre-révolution, s'attelant par derrière aux roues de l'équipage, cherche à le retenir, à grand renfort de poignets, de crocs et de cordes; en vain MM. Soult, d'Argout, Guizot, Montalivet et Persil tendent de toutes leurs forces le câble de l'illégalité, de l'état de siège, des conseils de guerre, tandis que M. Barthe, M. Humann, M. Dupin et M. Gisquet tirent à qui mieux-mieux le câble des attaques contre la presse, les amendes, du Mont St-Michel, de la Force, ect. [...]; la Liberté se rit de ces vains efforts, qui ne font que retarder un peu sa marche prudente, et passe par-dessus ces pierres d'achoppement, qui produisent à peine de légers cahots<sup>99</sup>.*

Évocation suggestive que le chansonnier populaire Charles Gilles prend à son compte. À partir de 1842 ses refrains, chantés sur un air chéri de Béranger («Amis, chez nous la gâté renâtra»), annoncent aux faubourgs de la capitale la rentrée de la Liberté:

*Paris, cesse tes chants de deuil,  
[...]  
Les rois dont tu blesses l'orgueil  
En vain bâtiront ton cercueil.  
Pour vaincre la force brutale,  
La raison vient, elle triomphera,  
La liberté dans tes murs reviendra<sup>100</sup>.*

Comment figurer pareille prédiction? Les graveurs proposent deux réponses différentes. La première consiste à anticiper l'allégorie d'une puissance victorieuse, instituée et sereine. Ainsi Regnier et Deshayes imaginent-ils une «Liberté» républicaine [fig. 23] foulant aux pieds les signes de la Monarchie de Juillet, y-compris la Charte, constitution «bourgeoise» maintes fois violée par le gouvernement. La pyramide commémorant à l'arrière-plan les *morts pour la patrie les 27, 28, 29 J<sup>et</sup> 1830*, indique qu'elle va enfin accomplir les promesses républicaines prématurées de la révolution de Juillet.

L'autre procédé pour mettre en image l'annonce de la Liberté, consiste à symboliser un procès historique. C'est ce que se propose une lithographie coloriée de Desperret, intitulée «Troisième éruption du Volcan de 1789»(fig. 24). Suivant le commentaire contemporain de la gravure, *ce volcan éclata pour la première fois en 89, éruption terrible dont témoignent au premier plan les ruines de l'ancienne féodalité. Ce fut en 1830 qu'eut lieu sa seconde éruption,*

98 Henri-Joseph GISQUET, Mémoires, t. 2, Paris 1840, p. 279; Louis BLANC, Histoire de dix ans, 1830–1840, t. 3, Paris 1841, p. 299.

99 La Caricature, n° 163 du 20 déc. 1833, col. 1374.

100 Voir sa chanson «Paris espère», dans: Charles GILLES, La République clandestine (1840–1856). Les chansons, éd. critique par Herbert SCHNEIDER, Hildesheim 2002, p. 63–65.

qui fit pleuvoir sur la monarchie d'alors une grêle de pavés. En résultent les petites monarchies situées sur les vastes flancs du massif européen s'élevant à l'arrière-plan. *Et maintenant, à quand la troisième?* Le commentaire répond qu'elle approchera inmanquablement et qu'elle n'aura rien d'effrayant. Car cette troisième révolution va enfin établir la Liberté. Préparée par la sourde fermentation d'injustices, violences, oppressions, tyrannies de toute sorte, mêlées aux haines populaires<sup>101</sup> et accompagnée d'une nouvelle grêle de pavés dont chacune porte l'inscription *Juillet*, l'explosion définitive de la Liberté effacera tout ce que lui est opposé: aussi bien injustices et violences que tyrannies et oppressions.

### 3. 1848

Lorsque la «troisième éruption du volcan» survient en février 48, la Liberté fait sa rentrée sous trois figures complémentaires l'une de l'autre. D'abord, c'est à la fois la femme forte faisant irruption dans le »Dernier Conseil des ministres«<sup>102</sup> et l'amazone qui – selon une chanson – *du doigt renverse les empires et fait tomber les princes à genoux*<sup>103</sup>. Héroïne des barricades depuis 1830, elle en descend une seconde fois [fig. 25] pour porter un coup de pique mortel à la royauté tout en brandissant les trois couleurs avec la devise de la Seconde République: »Liberté – Égalité – Fraternité«<sup>104</sup>.

Ensuite, elle se présente comme la figuration prééminente de la nation et de la République. Dans cette fonction elle est à plusieurs reprises spontanément »statuifiée« par des femmes patriotes: le 24 février, deux Républiques-Libertés entrent en scène à Paris, l'une, en pose immobile pendant des heures, dans un vestibule des Tuileries<sup>105</sup>, l'autre, à cheval, et portant un drapeau rouge, sur le quai d'Orsay. Le 4 mars, une statue de la déesse fabriquée en carton-pâte est promenée dans le cortège de la fête<sup>106</sup>. Une Liberté juvénile semblable occupe la position centrale d'une gravure de grand format commémorant la Révolution de Février [fig. 26]. Habillée à l'antique et présentant avec un geste triomphal les signes de la victoire et de l'union nationale des patriotes – une branche d'olivier et une couronne civique –, elle reçoit l'acclamation enthousiaste tant de l'ouvrier et du bourgeois que du garde national et du prêtre. De plus, assise sur un lion qui symbolise le pouvoir populaire, elle foule aux pieds des chaînes brisées, une couronne et le trône de Louis-Philippe, effectivement brûlé place de la Bastille le soir du 24 février. République-Liberté officiellement instituée par le gouvernement provisoire et à nouveau expliquée aux jeunes citoyens par des catéchismes patriotiques qui se souviennent de leurs précurseurs révolutionnaires:

101 Citations provenant toutes du commentaire dans *La Caricature*, n° 135 du 6 Juin 1833, col. 1075.

102 Célèbre lithographie d'Honoré Daumier, publiée dans: *Charivari*, 17<sup>e</sup> année, n° 69 du 9 mars 1848.

103 Stéphanie Gagneur, *La Liberté*, s.l. 1848, air de »T'en souviens-tu?«: Bibliothèque nationale de France, Imprimés, Ye 7185 (192); chanson citée d'après Frideriki Tabaki-Iona, *Chants de liberté* en 1848, Paris 2001, p. 36.

104 Cf. la Proclamation du Gouvernement provisoire au peuple français du 24 février, suivie du Préambule (art. IV) de la Constitution du 4 novembre 1848: La République française »a pour principe la Liberté, l'Égalité et la Fraternité«.

105 Daniel STERN [= comtesse Marie d'AGOULT], *Histoire de la Révolution de 1848* (1<sup>ère</sup> éd. 1850), Paris 2<sup>e</sup> 1985, p. 174: »Les femmes [...] se composent avec un certain goût burlesque des parures extravagantes. L'une d'elles, une pique à la main, le bonnet rouge sur la tête, se place dans les grand vestibule et y demeure, pendant plusieurs heures, immobile, les lèvres closes, l'œil fixe, dans l'attitude d'une statue de la Liberté: c'est une fille de joie. On défile devant elle avec toutes les marques d'un profond respect.« – Cette figure apparaît dans »L'Éducation sentimentale« de Gustave Flaubert (III,1).

106 AGULHON, Marianne (voir n. 88), p., 89 et 92–93.

*Qu'est-ce que la Liberté?  
Le plus beau don du ciel et son plus bel ouvrage,  
Le trésor des humains: qui le perd doit mourir.  
Esclaves! travaillez à la reconquérir!  
Dieu fit la liberté, l'homme a fait l'esclavage.*

*La liberté donne donc le droit de tout faire?  
La liberté n'est pas ce penchant de nature  
De repousser tout frein, de haïr tout pouvoir.  
Elle est le droit d'agir comme on doit le vouloir.  
La justice est sa règle et la loi sa mesure<sup>107</sup>.*

Enfin elle prend les traits de la Liberté-déesse de la Révolution française et de la prophétesse lumineuse des années trente. En ce sens A. Di Picq chante son arrivée sur l'air de la »Mar-seillaise«:

*Quel astre apparaît sur le monde,  
L'échauffe de feux bienfaisants,  
Pénètre partout et féconde  
Les terrains les plus impuissants?  
Il monte, il brille sur la France,  
Il inonde de sa clarté:  
Cet astre, c'est la Liberté!  
Français, saluons sa présence!  
Liberté, Liberté, douce Fraternité,  
Venez, et remplacez l'immonde Royauté<sup>108</sup>.*

Annonciatrice céleste de la bonne nouvelle, cette déesse incarne en même temps la résurrection politique de la France, à en prendre pour témoignage la vision du graveur A. Jorel [fig. 27]. Autrefois ensevelie avec les révolutions de 1789 et de 1830 dont elle porte le souvenir avec elle, la Liberté brise ses chaînes et se lève maintenant une troisième fois du tombeau pour éclairer par sa torche les ténèbres du temps présent. En tendant sa droite vers un »AVENIR« lumineux elle suggère que ses promesses actuelles sont grosses de réalisations futures. Elle incarne un énorme espoir, attente nationale et cosmopolite à la fois, espoir énoncé également par les chansonniers:

*Lève-toi, pauvre humanité!  
Sors de la nuit profonde:  
L'aurore de la liberté  
Luit enfin sur le monde<sup>109</sup>.*

107 François DONADIEU (président du Club Populaire), Catéchisme républicain publié par le Club populaire, au bénéfice des ouvriers malheureux, Tours [1848], placard in-folio; *Catéchisme français ou Principes de morale républicaine, à l'usage des écoles primaires*, Strasbourg 1848, p. 8 [italiques dans l'original]. Le deuxième quatrain reprend exactement le texte d'un manuel scolaire primé du Directoire: Auguste-Étienne-Xavier POISSON DE LA CHABEAUSSIÈRE, *Catéchisme français, ou Principes de philosophie, de morale et de politique républicaine, à l'usage des écoles primaires*, Sarreguemines [1798/99], p. 12.

108 A. DI PICQ, *Le triomphe du peuple*. Chant français, s.l. 1848, feuille volante, Bibliothèque nationale de France, Imprimés, Ye 7185 (181).

109 Refrain de la chanson »Les Voraces lyonnais« par Gilbert Randon (1848), cité d'après Pierre BROCHON (éd.), *La chanson française [2]: Le pamphlet du pauvre (1834–1851)*, Paris 1957, p. 167–169.